

Rubéole



Mise à jour
15/11/2024

Informations relatives à
CHUV / Pédiatrie

Epidémiologie

Agent infectieux

Virus de la rubéole (famille des Togavirus)

Réservoir

Homme

Mode de transmission



Transmission par des gouttelettes, particules de grosse dimension (> 5 microns) dont la production est exacerbée par la toux, la conversation, certaines interventions: ex. bronchoscopie



La dispersion de gouttelettes se limite à un rayon de 1 à 2 mètres depuis la source



Les mains ou les gants contaminés par les gouttelettes peuvent aussi être un vecteur



Portes d'entrée: muqueuses (bouche, nez, gorge)

Période d'incubation

14 à 17 jours, avec des extrêmes allant de 14 à 21 jours

Durée d'infectiosité

Une semaine avant et jusqu'à 7 jours après le début de l'exanthème.

Les enfants qui ont contracté le virus in-utero peuvent excréter le virus pendant des mois après la naissance

Prise en charge du cas positif/suspect

Précautions Standard + Mesures Additionnelles

Hospitalisation :



Mesures Additionnelles Gouttelettes



Voir fiche ci-dessous

Ambulatoire interventionnel :



Mesures Additionnelles Gouttelettes



Voir tableau synthétique [secteurs ambulatoires interventionnels](#)

Ambulatoire cabinet :



Précautions Standard



Voir tableau synthétique [secteurs ambulatoires non interventionnels](#)

Placement

-  Chambre individuelle
 -  Cohortage possible (regroupement de plusieurs patients avec le même germe)
-

Durée des mesures

-  Jusqu'à 7 jours après le début de l'exanthème
-

Signalétique

-  Affiche A3 pour les visiteurs et affiche "entrée Mesures Additionnelles" sur la porte à l'extérieur de la chambre
 -  Chariot d'isolement avec surblouses + masques de soins devant la chambre
 -  Affiche "sortie Mesures Additionnelles" sur la porte à l'intérieur de la chambre
 -  Plaquette sur la potence du lit, à transférer sur la chaise lors de transport
 -  Aux soins intensifs/continus, si pas de box disponible, délimiter avec du ruban adhésif rouge le périmètre d'isolement
 -  Avant intervention chirurgicale, indiquer les Mesures Additionnelles dans Digistat
-

Suivi microbiologique



Pas nécessaire de faire un prélèvement de suivi sauf avis contraire HPCi

Soins de base



En cas de douche commune, le patient en Mesures Additionnelles passe en dernier

Matériel de soins



Le matériel de soins est réservé au patient pendant la durée des Mesures Additionnelles



Privilégier le matériel à usage unique

Transport



Masque de soins pour le patient et le transporteur



Toilette corporelle du jour réalisée, chemise d'hôpital propre, protections changées si incontinence, pansements hermétiques et non souillés si plaies, désinfection des mains



Si transfert en chaise, y suspendre la plaquette de la potence du lit



Désinfection du pourtour du lit et des accessoires (pompes à perfusion, chaise roulante) avant de sortir de la chambre



Surblouse et gants pas nécessaires pour le patient et le transporteur



Limiter les déplacements aux besoins essentiels

Circulation

-  Sorties limitées à la physiothérapie de mobilisation et aux besoins essentiels. Lors d'hospitalisation prolongée et si patient compliant, possibilité de sorties au BH 08 ou à l'extérieur
 -  Toilette corporelle du jour réalisée, chemise d'hôpital propre, protections changées si incontinence, pansements hermétiques et non souillés si plaies, désinfection des mains
 -  Le fauteuil du patient ou tout autre dispositif est désinfecté au moyen d'une lingette imprégnée d'alcool ou de détergent/désinfectant avant la sortie de la chambre
 -  Masque de soins pour le patient et le soignant
 -  Surblouse et gants pas nécessaires pour le patient
 -  Surblouse indiquée pour le soignant seulement si contact direct avec le patient
-

Visiteurs

-  Port d'un masque de soins
 -  Ne pas s'asseoir sur le lit
 -  Désinfection des mains en sortant de la chambre
 -  Surblouse seulement si participation aux soins
-

Transfert/Sortie

-  Avertir le service/l'établissement de soins de destination
-

Mesures en cas d'épidémie



Cohortage possible lors d'épidémie



Se référer aux recommandations de l'unité HPCi-CHUV

Autre



Les personnes non immunes ne devraient pas entrer en contact avec les patients infectés

Prise en charge des personnes contacts

Mesures



Enquête d'entourage selon les recommandations de l'unité HPCi-CHUV

Mesures de protection/prévention pour le personnel

Hygiène des mains



Hygiène des mains selon les 5 moments de l'OMS avec la solution hydro-alcoolique

Gants



Non indiqués en systématique



A porter selon les indications des Précautions Standard (si risque de contact avec des liquides biologiques, muqueuses, peau lésée)

Blouse de protection



Oui, si contact direct avec le patient ou son environnement immédiat



Pas nécessaire si simple passage dans la chambre

Masque de soins



Masque de soins lorsque le travail s'effectue dans un rayon de 1 à 2 mètres du patient

lunettes de protection



Non en systématique



A porter selon les indications des Précautions Standard (risque de projections de liquides biologiques)

Mesures complémentaires

- > Vaccination du personnel non immun (vaccin ROR)
- > Le personnel non immun ayant eu un contact non protégé avec un patient, doit contacter rapidement la médecine du personnel
- > Les femmes enceintes non immunes doivent éviter impérativement le contact avec les patients atteints de rubéole

Nettoyage/désinfection

Matériel de soins

- > Utiliser le détergent/désinfectant usuel

A la levée des Mesures Additionnelles :

- > Désinfecter tout le matériel à usage multiple présent en chambre
- > Eliminer le matériel non désinfectable (boîtes de gants, masques, lingettes, etc) présent dans la zone patient (< 2 m)
- > Conserver le matériel non désinfectable (boîtes de gants, masques, lingettes, etc) présent hors de la zone patient (> 2 m) sauf si souillures visibles

Lit et literie

- > Utiliser les sacs à linge usuels
- > Se désinfecter les mains avant toute manipulation de linge propre
- > Ne pas remplir les sacs à linge sale au-delà du 2/3 de leur capacité

A la levée des Mesures Additionnelles :

- > Changer le lit et la literie
-

Environnement

- Utiliser le détergent/désinfectant usuel pour l'entretien quotidien
- Entretien de l'environnement direct du patient 1x par jour
- Les surfaces souillées par des liquides biologiques doivent être nettoyées/désinfectées immédiatement

A la levée des Mesures Additionnelles :

- Désinfection minutieuse de l'environnement direct du patient (table de nuit, armoire patient, etc.)
 - Nettoyage et désinfection de la chambre par le service propreté et hygiène
 - Changement du rideau de lit ou nettoyage de la surface du paravent
 - Trempage du rideau de la salle de bains
-

Déchets

- Elimination des déchets selon les filières habituelles

Déclaration du cas

Déclaration au médecin cantonal

- Déclaration du médecin dans un délai de 1 semaine après confirmation du laboratoire
-